



62ème session du Conseil des Droits de l'Homme

Dialogue interactif avec l'expert indépendant SOGI

Intervention du Luxembourg

Genève, le 18 juin 2026

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur l'Expert indépendant,

Le Luxembourg vous remercie pour la présentation de votre rapport et réitère son plein soutien au renouvellement de votre mandat.

Monsieur Reid, le choix de consacrer ce rapport aux violences et discriminations subies par les femmes lesbiennes, bisexuelles et queer retient toute notre attention. Souvent invisibilisées, ces violences s'inscrivent dans des dynamiques structurelles d'oppression liées au genre, à l'orientation sexuelle et à d'autres facteurs de marginalisation. Nous saluons en particulier l'approche intersectionnelle adoptée, essentielle pour comprendre ces réalités et répondre aux multiples discriminations qui affectent l'accès aux droits, notamment à la santé, au logement et à la justice.

Le Luxembourg réaffirme que toute forme de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est inacceptable. Sur le plan national, notre plan d'action LGBTIQ+ (2025) et notre plan de lutte contre les violences fondées sur le genre témoignent de notre engagement constant.

Monsieur l'expert indépendant, comment les États peuvent-ils mieux intégrer une approche intersectionnelle dans leurs politiques, afin de garantir un accès effectif et sans condition aux droits pour les femmes LBQ ?

Je vous remercie.